



Dossier de déclaration ICPE

La réglementation

Code de l'Environnement de la province Sud

Les articles 411-1 à 419-11 du Code de l'Environnement de la province Sud sur les installations classées pour la protection de l'environnement

Province Nord

Les articles 411-1 à 417-25 du Code de l'Environnement de la province Nord sur les installations classées pour la protection de l'environnement

Province des Iles Loyautés

Délibération de l'assemblée de province des îles Loyautés n°90-65/API du 20 Juillet 1990 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement



Sociétés concernées

Toutes sociétés soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement

Prestations

La déclaration sera présentée sous la forme :

- d'un formulaire permettant de renseigner l'ensemble des caractéristiques du projet nécessaires à l'instruction de la demande,
- de plans accompagnant le formulaire :
 - o plan de localisation au 1/50 000,





Dossier de déclaration ICPE

- o plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau,
- o plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement).

Les livrables

CAPSE NC fournira au demandeur 4 exemplaires du dossier, imprimé en couleur ainsi que 2 copies des fichiers au format pdf constituant le dossier original sur support informatique :

- 1 exemplaire papier et 1 Cdrom pour le client,
- 3 exemplaires papiers et 1 CD-rom pour l'administration.

Remarque : le dépôt des dossiers à l'administration est du ressort du demandeur et non de CAPSE NC.

